

Annexe de la Proposition n° 6494839301 du 11/06/2019
Détail de la contribution au coût du raccordement

Votre installation est située dans la zone de raccordement n° 1 déterminée dans le barème de raccordement.

Travaux de branchement (suivant tableaux de prix du barème)

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Coût fixe branchement en injection	1	Prestation	1 796.00	1 796.00	20

Tranchée / fourreau en domaine privé réalisés par vos soins (en fonction de votre choix initial) : Dérivation individuelle réalisée par le client

Travaux (sur devis) et prestations complémentaires

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Frais de mise en service du compteur production (prestation P100B)	1	Prestation	41.09	41.09	20

Total général

Montants en €	Montant total HT facturé	Montant TVA	Montant TTC
Travaux de branchement soumis à 20 %	1 077.60	215.52	1 293.12
Prestations complémentaires soumises à 20 %	41.09	8.22	49.31
Montant à régler	1342,43 €		

Les montants du tableau "Total général" tiennent compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE). Le taux de réfaction appliqué est actuellement de 40%

Le taux de TVA est celui en vigueur à la date d'émission du devis. En cas de modification de ce taux, le montant TTC de la facture finale est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

